

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 25 JUIN 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 18 JUIN 2020  
Date d'affichage : 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le JEUDI 25 JUIN, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Temps Libre de Thaon, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Mme Annie MICHEL, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Isabelle BONAMY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Patricia LEPLAY, M. Gwénolé BOURLES, Mme Lydia MARCHAT, M. Guillaume DAUMER, Mme Catherine RIVIERE, M. Xavier DUHAMEL, Mme Anne-Marie BELIARDE, Mme Ségolène LETELLIER, Mme Kris MARGUERITE, M. Ludovic AVENEL-VOISIN, M. Mathieu BAUDRY, Mme Céline LETONDEUR, M. Erwan MENESES.

Excusé : M. Arnauld de RUDDER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BONAMY

**Vote des taux et produits de la Fiscalité directe locale**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur GOSSIEAUX, celui-ci fait l'historique des modifications des taux suite au changement d'Intercommunalité du 1<sup>er</sup> janvier 2017, monsieur Gossieaux propose de maintenir les taux d'imposition de la commune tels qu'ils sont, soit :

- 19,54 % taxe d'habitation
- 37,31 % foncier bâti
- 50,18% foncier non bâti

Approuvé à l'unanimité.

**Vote sur le choix du fournisseur d'énergie**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du ministère de l'Economie et des Finances, concernant l'offre de marché des fournisseurs d'électricité. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous devons avoir choisi et signé un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur d'énergie de notre choix.

N'ayant pas examiné toutes les propositions, le vote est reporté en novembre.

**Vote sur la proposition de la Bibliothèque Départementale de Prêt  
pour le Festival du Conte**

Mme BELIARDE nous rappelle que la représentation du Festival « Ma Parole », a été annulée pour cause sanitaire et sera reportée en juin 2021. Le ministère de la Culture invite, au titre de la solidarité professionnelle, l'ensemble des acteurs à honorer autant que possible les engagements et contrats en cours. Afin de soutenir, les artistes-auteurs, le Département du Calvados propose aux Collectivités qui honoreront leur cachet de reverser sous forme

de subvention, 30% du cachet prévu. Le cachet étant de 900 €, le Département du Calvados versera une subvention de 270€.

Pour aider et soutenir les artistes, le conseil décide à l'unanimité d'honorer le contrat de 900€.

### **Changement de numérotation rue de la Forge**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un nouvel habitant de la Commune, monsieur LEFEVRE. Le numéro qui est attribué à sa parcelle dessert deux habitations, celui-ci souhaite que le numéro de son lieu de résidence soit différencié de l'autre. (Soit 25 et 25 bis)

Il est proposé de faire un courrier à Madame SAILLARD avant de voter et de lui attribuer le numéro 25 bis. Le vote est reporté au mois prochain.

### **Diverses informations sur le fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire donne la parole à madame BONAMY, responsable des écoles, elle explique que le dé-confinement s'est fait en 3 phases pour la réouverture de l'école :

- 12 mai : ouverture des classes de GS (15 élèves accueillis un jour sur deux) – CP (13 élèves) – CM2 (12 élèves) selon un protocole strict. Pas de cantine mais pique-nique en classe surveillé par le personnel de cantine.

- 22 mai : le protocole n'ayant pas été modifié, il a été décidé, en accord avec la Directrice de l'école, de ne pas ouvrir les classes de PS et MS, les gestes barrières étant impossibles à appliquer. En plus des GS (22 élèves accueillis tous les jours), CP (16 élèves accueillis tous les jours) et CM2 (17 élèves accueillis un jour sur deux), ouverture des classes de CE1 (15 élèves accueillis un jour sur deux), CE2 (13 élèves accueillis tous les jours) et CM1 (13 élèves accueillis tous les jours).

La présence des enseignants de PS et MS sur l'école a permis de dédoubler les classes de GS et CP et de les accueillir tous les jours.

Les enfants pouvaient toujours se restaurer dans les classes avec un pique-nique fourni par les parents.

- 22 juin : L'assouplissement du protocole a permis d'ouvrir toutes les classes à tous les élèves. 8 élèves seulement sont absents. Le restaurant scolaire a ré-ouvert et permet de servir les repas pour environ 80 élèves d'élémentaire et 60 de maternelle.

Mme Bonamy remercie le personnel communal pour avoir su s'adapter à toutes ses modifications en peu de temps.

M. le Maire fera un courrier au personnel pour les remercier.

### **Convivio : diverses informations concernant la restauration scolaire**

Le groupe Convivio, notre prestataire pour l'élaboration et la distribution de repas demande une indemnité pour les repas non servis pendant la période de confinement.

Une clause du contrat indique qu'une indemnité doit être versée si moins de 11875 repas sont servis.

Il s'avère que 13510 repas ont été consommés avant le 16 mars 2020.

Notre contrat est donc respecté. Nous ne verserons aucune indemnité au groupe Convivio. Monsieur Gossieaux va rédiger un courrier dans ce sens.

### **Résumé du confinement et du déconfinement**

Monsieur MAURY explique que pendant la période de confinement et de déconfinement de nombreuses circulaires sont parvenues en mairie, celles-ci sont désormais obsolètes mais ce dossier est néanmoins consultable en Mairie.

### **Proposition d'échange de terrain**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le carrefour express « Rue de Barbières » fermera d'ici 2 ans et un nouveau carrefour contact ré-ouvrira à côté de l'EHPAD, d'une surface de 400 m<sup>2</sup> extensible à 600m<sup>2</sup>. Tous les riverains seront appelés à participer aux discussions qui auront lieu autour de ce projet avec le gérant, carrefour et la Commune. Les riverains seront réunis dès que des plans seront établis. La mairie sera attentive aux nuisances possibles.

Le propriétaire du hangar, proche des commerces demande à échanger son terrain contre une parcelle située impasse des oiseaux.

Le service des domaines va estimer le bâtiment et le terrain nous appartenant avant toute négociation.

Cet échange pourrait permettre de créer une halle (marché).

### **Diverses informations de la Préfecture du Calvados**

- Monsieur MAURY rappelle que depuis le début du confinement de nombreuses circulaires de la Préfecture ont été transmises, ce dossier est consultable en mairie (35 circulaires)
- Monsieur MAURY annonce que le Conseil doit se réunir impérativement le vendredi 10 juillet à 18h00 afin d'élire les 5 grands électeurs qui représenteront la Commune lors des élections sénatoriales.

### **Médiathèque : diverses informations concernant le fonctionnement de la médiathèque**

- ouverture de la médiathèque phase 3 : 5 personnes maximum avec port du masque mais sans rendez-vous.
- Un nouveau logiciel (Microbib) permet d'enregistrer les entrées et sorties de livres.
- Le catalogue pour choisir et réserver les livres est disponible en ligne. Une communication sera faite sur le site de la Mairie et City-Komi.

### **Attribution d'une subvention de 20963 € pour la restauration de la nouvelle église**

- Monsieur MAURY donne lecture Courrier du Conseil Départemental attribuant une subvention de 20 963 € pour la restauration de la nouvelle église.

### **Analyse de la qualité de l'eau**

- Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :
  - qualité des eaux : bonne

## Caen La mer : diverses informations suite au renouvellement des membres de la CU

- 6 juillet : premier conseil communautaire
- Des formations sont possibles pour les agents et élus (financées par la caisse des dépôts).
- Demande de rétrocession de la voirie de l'allée du chant des oiseaux à la CU: les services de voirie de la CU refusent cette rétrocession. La commune va échanger avec les services concernés avant de faire appel.
- Demande de rétrocession du lotissement « la petite haie » (19 pavillons) : une délibération sera prise lors d'un prochain conseil communautaire, après une visite de la commission travaux.
- Appels d'offres groupés : participation au groupement d'achat que propose la Communauté urbaine possible jusqu'au 17 juillet. Un accord de principe est donné pour adhérer à ces groupements d'achats ou de prestations.

## Questions diverses

- Micro-crèche : la réception du chantier est décalée. La Caf peut prolonger le contrat CEJ jusqu'à la fin de l'année 2020 si la micro-crèche ouvre avant fin 2020. L'ouverture est prévue mi-décembre. Léa-Léo, gestionnaire attribuera les berceaux en fonction du classement établi par des règles fixes.
- Coupures d'électricité : monsieur le maire présente une réponse d'ENEDIS, qui minimise les désagréments et durées de coupure d'électricité, il sera fait un nouveau courrier à ENEDIS (voir par la suite avec le médiateur)
- Toiture de l'atelier à réparer :  
Deux devis sont présentés : l'un pour la réparer en partie et l'autre en totalité. La toiture étant amiantée et pour éviter tout risque pour les employés, le conseil choisit de modifier la totalité, inscrira cette somme au budget et fera une demande de subvention APCR.
- Cotisation pour le spectacle cantonal (2 années de cotisations pour un spectacle). Le spectacle prévu cette année est reporté en novembre 2021. Une animation ambulante est proposée pour le remplacer en juillet.
- M. CARLONI a offert des pizzas aux personnels soignants du CHU. Le directeur du SAMU 14 le remercie.
- CCAS : Mme MEDING a choisi de se désister du CCAS. Elle est remplacée par Mme KERHERVE Yvette.
- Mme BELLARDE souhaite valoriser l'engagement des bénévoles durant le confinement. Un pot sera offert, le vendredi 10 juillet à 18h30.
- Départ en retraite de Mme ARBEY en fin d'année 2020 : un pot sera prévu.
- réouverture du local Jeunes depuis le mercredi 17 juin. Un protocole est établi par la DRDJSCS et adapté au local. Ce protocole est allégé depuis le 22 juin. Les sorties sont maintenant possibles et seront programmées pour le mois de juillet (festiland, bowling, Escape-Game, paintball.)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures trente-cinq.